

GRÉGOIRE BORDIER

Il serait prudent d'attendre avant de poursuivre le processus d'échange automatique d'informations

En Suisse, le nombre de banquiers au chômage ne cesse de croître et ce mouvement devrait se poursuivre au cours de 2017. Cependant, selon Grégoire Bordier, Président de l'Association des Banquiers Privés Suisses, Vice-président de l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS), et associé du groupe Bordier & Cie à Genève, la place financière suisse va sortir renforcée de la restructuration provoquée par la fin du secret bancaire et les changements législatifs qui exigent une plus grande transparence fiscale. En dépit de ces difficultés, les banques suisses poursuivent leur croissance, même si c'est davantage à l'étranger. Malgré les taux d'intérêt négatifs, l'apport net de fonds reste positif pour la Suisse. Selon le banquier privé genevois, les établissements bancaires étrangers qui quittent actuellement Genève ou Zurich vont revenir en Suisse dès que la situation se sera stabilisée et la place financière helvétique devrait connaître bientôt une nouvelle phase d'expansion.

Les banques étrangères vont revenir s'installer en Suisse une fois que la situation actuelle se sera stabilisée.

En ce qui concerne l'échange automatique d'informations, Grégoire Bordier relève que la Suisse a déjà fait un grand pas en pratiquant cet échange avec l'Union Européenne et neuf autres pays. Il estime qu'il serait à présent prudent d'attendre de voir ce que vont faire un certain nombre d'autres places financières directement

concurrentes avant de se précipiter pour poursuivre le processus. Le banquier insiste sur le fait que les Etats-Unis ont prétendu que FATCA équivalait à l'échange automatique d'informations et que l'OCDE en a été d'accord. Il se dit sidéré par cette attitude. Pour lui, le comble serait que les Américains se retrouvent de facto les seuls à garantir un secret bancaire, après avoir été les champions de la transparence fiscale mondiale.

La majorité des banques suisses prévoit de réduire le nombre d'emplois en 2017; la situation des banques privées est-elle toujours aussi difficile?

Avec la fin du secret bancaire, la place financière suisse a connu un changement de conditions-cadre important sur une période relativement courte. Cela a provoqué l'évolution de la clientèle et la restructuration des établissements vers un nouveau mode opérationnel. Nous assistons à une migration de personnes aisées jamais vu par le passé, de France en Belgique, de France au Portugal, d'Angleterre au Portugal, de Russie en Angleterre.

La migration des personnes a remplacé la migration des capitaux?

La migration des personnes aisées s'est accélérée en raison d'une augmentation de la ponction fiscale, suivie par une baisse considérable de l'intérêt obtenu sur les placements. La combinaison de ces deux facteurs conduit à un appauvrissement. Pour trouver de la valeur, l'entrepreneur cherche à réduire la fiscalité. Mais aujourd'hui, si vous voulez changer de régime fiscal, vous devez déménager. Sur une base mondiale, il y a un nouveau paradigme : il n'y a plus de secret bancaire fiscal.



GRÉGOIRE BORDIER. PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES BANQUIERS PRIVÉS SUISSES, VICE-PRÉSIDENT DE L'ABPS, ASSOCIÉ DE BORDIER & CIE.

1988 Licence en sciences commerciales et industrielles (UniGE) - Gérant de fortune chez DLJ Merchant Banking Group (1988-1992).
1994 MBA, Université Amos Tuck School de Dartmouth (USA) - Spécialiste M&A au CS First Boston (1994-1997).
1997 Rejoint Bordier & Cie en tant qu'Associé.
2013 Président de l'Association des Banquiers Privés Suisses.
2015 Vice-président de l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS).

La migration de personnes aisées fait-elle qu'on ne place plus ses capitaux à Genève?

Pas du tout. On vient toujours à Genève pour placer des capitaux, simplement le client n'est plus le même. Un Français domicilié en Belgique a des intérêts et une situation fiscale différente que la banque doit pouvoir analyser. La demande s'est complexifiée. Tant dans la gestion fiscale optimisée qu'en ce qui concerne la situation juridique du client.

Qu'est-ce que cela change concrètement?

Cela a changé le type d'outils et le type de propositions que doit offrir une banque privée. Nous devons avoir la capacité de produire des relevés fiscaux dans de très nombreuses langues et pour de nombreux pays. Pour cela, il faut suivre l'évolution de la fiscalité. Nous devons donc recruter, renforcer les structures.

Que se passe-t-il pour la clientèle qui ne voudrait pas être transparente fiscalement?

Nous assistons à une décroissance de cette clientèle et cette tendance devrait se poursuivre. Car le mouvement vers plus de transparence fiscale est mondial.

Mais cette phase de transition n'a pas qu'un impact négatif sur les établissements. Les apports nets d'argent restent positifs. Dans un environnement un peu instable, la Suisse continue à attirer les capitaux et à être attractive.

Malgré les taux d'intérêt négatifs?

Oui, malgré les taux

d'intérêt négatifs. Les clients étrangers se demandent s'il faut conserver leurs avoirs déclarés en totalité dans leur pays ou en placer une partie à l'étranger. C'est beaucoup plus facile de faire affaire avec la Suisse, parce qu'il n'y a rien à cacher. On peut téléphoner, on peut envoyer des mails, on peut créer un compte par envoi de courrier. Dans ce nouvel environnement, le client compare les prix entre un compte en Suisse ou en Angleterre. Ce qui provoque dans certains cas une baisse des marges, aussi parce que les banques ont dû recruter des spécialistes afin de répondre à la nouvelle complexité de la demande. Néanmoins, nos frais sont similaires et parfois inférieurs à ceux d'autres pays.

Le franc fort n'a donc pas d'impact sur les banques privées?

Le franc fort a un impact, parce que nous sommes une industrie exportatrice. Pour un établissement comme le nôtre, avec 70% de clientèle étrangère, la masse sous gestion est impactée. Vous devez remplacer la force du franc par de nouveaux actifs. Néanmoins, nos clients sont intéressés à posséder un compte dans un pays où la monnaie est forte. S'ils diversifient leur patrimoine, leurs portefeuilles contiendront, sans surprise, des francs suisses et ils bénéficieront de la force de cette monnaie, qui a toujours été un atout pour la Suisse.

Les clients recherchent aussi la stabilité législative qui a disparu?

Ce que le client n'aime pas, c'est l'instabilité. Les changements législatifs

Les Etats-Unis ont prétendu que FATCA équivalait à l'échange automatique et l'OCDE l'a accepté. Nous sommes sidérés par cette attitude.



constants déstabilisent le client qui recherche des solutions à long terme. Avant, le secret bancaire rassurait. Aujourd'hui, la clientèle doit reconsidérer sa position. Mais elle a compris que ce mouvement est général sur la planète. Après la phase d'abandon du secret bancaire, nous allons entrer dans une période de stabilité.

Ces changements législatifs sont-ils négatifs pour les banques privées?

Si nous entrons dans une période subissant moins de changements législatifs, ils deviendront au contraire positifs. Ils renforceront la place financière suisse. Simultanément, la croissance des banques suisses qui s'est ralentie ici, est en forte augmentation à l'étranger, notamment au niveau de l'emploi. Notre établissement, par exemple, engage plus à l'étranger qu'en Suisse.

Est-ce la raison pour laquelle Genève a perdu huit rangs au classement mondial des places financières?

En fonction des éléments de l'analyse, gestion de fortune, brokerage, fusion-acquisition, il pourrait s'agir d'un phénomène à court terme. Je ne m'arrête pas à ces rankings. J'ignore si les autres places financières ont déjà pris la mesure de la mue qu'a subie la place financière suisse. Les établissements helvétiques ont fait leur mutation. La sonnette d'alarme d'une baisse dans les rankings est en réalité positive, car elle réveille les gens. Nous allons travailler plus dur pour remonter la pente.

Ce serait le comble si les Etats-Unis se retrouvaient de facto les seuls à garantir un secret bancaire après avoir été les champions de la transparence fiscale mondiale.

Comment pouvez-vous être convaincu que la fin du secret bancaire et les mutations législatives auront pour effet de renforcer les banques suisses?

La seule chose qui pourrait s'y opposer, c'est un environnement où certains acteurs conservent les pratiques d'autrefois. S'il n'y a que la Suisse qui se transforme et que toutes les autres places financières gardent le secret bancaire, si l'OCDE abandonne soudainement le concept de transparence fiscale, évidemment, là, ce pourrait être négatif. Un des acteurs que nous observons de près, ce sont les Etats-Unis, qui n'ont pas fait évoluer leur législation et ne pratiquent pas l'échange automatique d'informations.

Les Etats-Unis n'ont pourtant pas de secret bancaire?

Certes, mais vous pouvez ouvrir un compte en banque aux USA et obtenir le même résultat qu'avec le secret bancaire. Certains établissements américains vendent activement ce système équivalent au secret bancaire. Les clients sont néanmoins conscients que les Etats-Unis vont certainement changer de modèle puisque ce sont eux qui ont initié le processus de transparence. J'espère qu'on ne dira pas qu'un certain nombre de pays, comme les Bahamas, Dubaï, Singapour ou Panama, peuvent conserver le secret bancaire. Cela créerait un désavantage concurrentiel pour la Suisse.

La Suisse a-t-elle agi trop rapidement sur ce dossier?

La Suisse a déjà fait un grand pas en avant en pratiquant l'échange automatique d'informations avec l'UE, plus neuf autres pays. Il serait prudent d'attendre de voir ce que vont faire un certain nombre d'autres places financières directement concurrentes avant de se précipiter pour poursuivre le processus. Selon l'OCDE, ce doit être un processus mondial que tout le monde suit, avec des pénalités pour les pays qui ne mettraient pas en place une telle transparence.

L'OCDE a-t-elle publié un agenda à ce sujet?

Non, mais elle en a la volonté affichée. Il reste aussi à régler différents problèmes. Nous ne souhaitons pas transmettre des informations sensibles à des pays qui ne pourraient pas garantir la confidentialité des données. La problématique d'une amnistie se pose également. Le pays doit voter une loi qui permette au client de se régulariser sans pour autant préteriter la concurrence internationale, sans dire que le seul moyen de régulariser, c'est de rapatrier les fonds.

C'est ce que fait l'Italie non?

L'Italie avait comme velléité d'obliger ses ressortissants à rapatrier leurs avoirs. Mais l'OCDE a fixé des règles claires et l'Italie est revenue en arrière. L'objectif de l'échange automatique d'informations, c'est la transparence fiscale. Elle ne doit pas devenir un outil de politique économique. Il faut séparer la fiscalité de l'aspect économique.

L'OCDE n'a-t-elle pas prévu que l'échange automatique d'informations ne puisse avoir lieu qu'avec un Etat qui le pratique également?

C'est le cas.

Cela ne s'applique-t-il pas aux Etats-Unis?

Non. Les Etats-Unis ont mis en place FATCA qui est un échange automatique d'informations qui ne va que dans une direction, celle des Etats-Unis. Ces derniers ne sont pas tenus de respecter les principes de l'OCDE. Ils ont une certaine puissance et ils ont prétendu que FATCA était équivalent à l'échange automatique d'informations. L'OCDE a accepté de dire qu'il s'agissait d'une première étape, que c'était équivalent et qu'elle ne ferait pas pression sur les Etats-Unis.

Que pensez-vous de l'attitude de l'OCDE?

Nous sommes sidérés par l'attitude de l'OCDE.

Pourquoi les banques suisses ont-elles signé FACTA?

Les banques ont besoin d'avoir accès au dollar. En tant qu'entreprises, elles sont contraintes de faire partie de FATCA. La plupart des banques dans le monde a donc accepté cet accord. Ce qui a permis aux Etats-Unis de s'assurer des informations sur l'entier de leurs contribuables, qui sont dans un système World Wide Assets. Mais la réciprocité n'est pas garantie. Il va y avoir une velléité de pousser les Etats-Unis dans cette direction-là.

Avec quelles chances de réussite?

Les Etats-Unis sont un animal complexe. On ne le connaît pas bien. Ce processus peut prendre un grand nombre d'années. Pour les banques suisses, c'est un souci parce que les conditions-cadre ont évolué d'un côté mais pas de l'autre. Il faut savoir que 65 à 70% des comptes régularisés par les Argentins et par les Brésiliens se trouvaient aux Etats-Unis. Donc, les USA sont véritablement un endroit offshore où déposer son argent de façon à diversifier ses actifs. Nous le savons: les Etats-Unis sont très actifs dans ce secteur.

Aux Etats-Unis, les procès font avancer la jurisprudence. Un procès initié par les banques suisses permettrait-il de contribuer à changer les pratiques?

Il y a deux aspects à cette problématique. Le processus législatif qui peut être accéléré à travers une pression internationale. Et il y a un côté éthique. Ce serait quand même très particulier si les Etats-Unis se retrouvaient à être les seuls à garantir un secret bancaire de facto, après avoir été les champions de la transparence fiscale mondiale. Quant à mettre en lumière les pratiques américaines à travers une plainte, il faudrait faire attention à l'effet de boomerang et au risque de représailles.

La Suisse assiste pourtant à une concentration des établissements bancaires et à un départ massif des banques étrangères?

Ce phénomène de concentration n'est pas nouveau. Mais il s'est accéléré surtout sur les banques étrangères, qui ont dit que la Suisse n'était plus le pays sur lequel elles voulaient concentrer leurs activités. Et elles ont vendu leurs activités de private banking. Il y a eu une diminution du nombre de banques, par fusion-acquisition ou par abandon de la licence bancaire. Cela me semble normal.

Cette concentration va se poursuivre dans les années qui viennent. Pour les établissements bancaires peu spécialisés, il est compliqué de s'adapter à toutes les situations vu l'évolution de l'environnement législatif. Cela dit, ce processus ne touche que peu les très gros acteurs pour l'instant. Nous allons assister à une stabilisation de la situation, suivie très probablement par une expansion.

Les banques étrangères pourraient-elles ouvrir de nouveaux bureaux en Suisse?

Les banques étrangères vont revenir en Suisse. Il existe trois ou quatre centres financiers cross-border clé dans le monde. Singapour-Hongkong, la Suisse, Londres sur certains aspects spécifiques, et New York. En Europe, il existe un marché délimité dans lequel il faut être présent. Je ne serais pas surpris qu'un certain nombre d'acteurs se disent: nous devons avoir une présence en Suisse. Et qui reviennent en Suisse. En Europe, il y a surtout la place financière suisse.

Est-ce une bonne nouvelle pour l'emploi bancaire en Suisse?

C'est une bonne nouvelle pour l'emploi bancaire. Une fois que la situation se sera stabilisée, nous retrouverons l'expansion en Suisse. Va-t-on se retrouver avec le même type de collaborateurs qu'aujourd'hui? Peut-être pas. Mais nous formerons alors les collaborateurs dans des métiers différents. ■

65 à 70% des comptes régularisés par les Argentins et les Brésiliens se trouvaient aux Etats-Unis. Les USA sont véritablement un endroit offshore où déposer son argent de façon à diversifier ses actifs.